



Nouveaux cantons du Var

Au lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département du Var comprend 23 cantons au lieu de 43 auparavant. Il compte 46 conseillers départementaux, 23 femmes et 23 hommes. La carte cantonale du département a été modifiée pour constituer des cantons plus homogènes en termes de population. Ainsi, les nouveaux cantons ont une population comprise entre 33 100 et 53 300 habitants, contre 1 500 à 57 900 habitants auparavant.

Nicolas Chauvot, Insee

23 nouveaux cantons dans le Var

Dans le Var, 23 nouveaux cantons remplacent les 43 anciens. Le périmètre des nouveaux cantons a été défini par le décret n° 2014-270 du 27 février 2014 (*Pour comprendre*). Pour la plupart des cantons, ce périmètre rassemble un ensemble de communes. Toutefois, les plus grandes communes ont été scindées en plusieurs cantons, ces parties de communes étant parfois regroupées avec d'autres communes entières. Une partie de la commune de Fréjus est ainsi rattachée au canton de Saint-Raphaël, et une partie de la commune d'Hyères au canton de La Crau. Par ailleurs, la commune de Toulon a été découpée en quatre cantons.

Le canton de La Seyne-sur-Mer-1 est le plus peuplé du département (53 263 habitants en 2012). À l'inverse, le canton de Flayosc est le moins peuplé (33 065 habitants). C'est aussi celui qui regroupe le plus de communes (34) et s'étend sur la plus grande superficie (1 202 km², soit plus d'un cinquième du département du Var).

De fortes disparités entre les cantons

La population du département du Var augmente de 0,5 % par an en moyenne entre 2007 et 2012. Dans les cantons de Garéoult et Le Luc, la population s'accroît à un rythme élevé (+ 2,1 % par an). Sous l'effet des migrations, la population de certains cantons progresse d'au moins 1,5 % par an : Flayosc, Vidauban et Roquebrune-sur-Argens. En revanche, seuls les cantons d'Ollioules et de Sainte-Maxime perdent de la population (respectivement - 1,4 % et - 0,1 % par an).

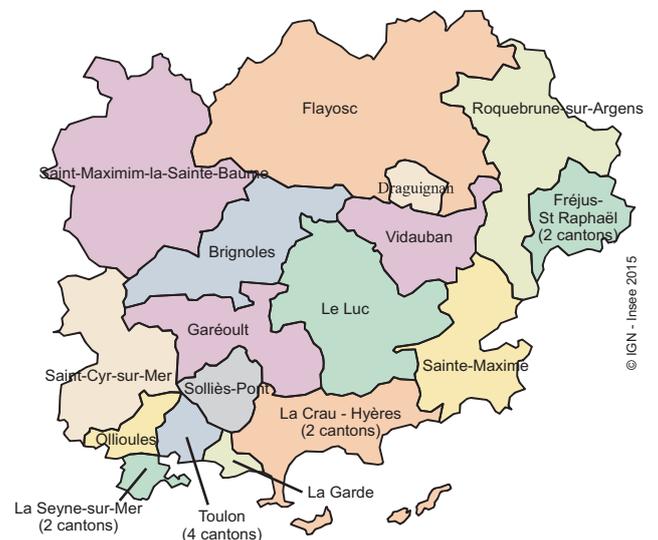
Le département du Var est relativement âgé : 22,7 % de la population a 65 ans ou plus en 2011. Cette proportion est la plus élevée dans le canton d'Ollioules, où elle atteint 29,1 %. À l'opposé, les cantons de Draguignan,

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Solliès-Pont et La Garde sont ceux dans laquelle la part des moins de 25 ans est la plus élevée ; elle dépasse 29 % en 2011.

La situation de la jeunesse est contrastée selon les cantons. Dans les cantons de Vidauban et Brignoles, plus d'un jeune de 15 à 29 ans sur quatre est sorti du système scolaire peu ou pas diplômé. À l'opposé, dans les cantons de Solliès-Pont, Ollioules, Saint-Cyr-sur-Mer et La Garde, un jeune sur quatre a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département du Var



Source : Insee

2 Dans le Var, la population des nouveaux cantons varie de 33 100 à 53 300 habitants en 2012

Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Libellé du canton	Population 2012	Nombre de communes	Évolution	Densité de	Part des	Part des	Part des cadres et prof.	Part de chômeurs
			annuelle moyenne entre 2007 et 2012 (en %)	population en 2012 (en hab / km ²)	moins de 25 ans en 2011 (en %)	65 ans ou plus en 2011 (en %)	intellect. supérieures dans la pop. active en emploi en 2011 (en %)	déclarés au recensement dans la pop. active en 2011 (en %)
Brignoles	39 121	12	1,4	94,9	28,9	20,8	11,0	14,7
Draguignan	43 038	2	0,2	608,4	29,5	18,9	12,0	14,4
Flayosc	33 065	34	1,7	27,5	25,3	23,4	9,6	14,4
Fréjus	42 247							
Saint-Raphaël	47 188	3	0,0	417,7	23,5	29,2	13,2	14,4
La Garde	46 971	3	0,3	1 174,6	29,1	23,7	16,5	12,8
Garéoult	36 995	12	2,1	103,6	28,9	17,9	12,1	11,4
La Crau	46 989							
Hyères	47 698	6	0,0	247,0	25,1	24,5	12,1	13,8
Le Luc	36 771	11	2,1	63,9	28,6	19,4	9,4	14,6
Ollioules	39 071	4	-1,4	435,8	22,3	29,1	16,7	11,5
Roquebrune-sur-Argens	45 831	11	1,5	85,7	26,5	22,6	12,9	11,9
Saint-Cyr-sur-Mer	44 293	9	0,7	114,8	26,6	21,6	17,3	10,8
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	47 007	19	1,4	57,7	29,4	17,7	14,6	13,3
Sainte-Maxime	52 957	10	-0,1	152,7	23,5	24,1	9,7	14,2
La Seyne-sur-Mer-1	53 263							
La Seyne-sur-Mer-2	50 447	3	0,8	1 925,2	26,6	23,6	13,1	14,8
Solliès-Pont	41 008	6	1,4	305,7	29,2	17,7	13,6	11,5
Toulon-1	47 112							
Toulon-2	42 727							
Toulon-3	51 530	3	-0,3	2 301,5	27,9	21,6	14,0	15,6
Toulon-4	48 301							
Vidauban	38 039	5	1,7	137,6	27,7	21,8	10,5	14,9
Var	1 021 669	153	0,5	171,1	26,8	22,7	13,1	13,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 935 576	958	0,3	157,2	28,8	20,1	15,9	13,8
France métropolitaine	63 375 971	36 552	0,5	116,5	30,5	17,2	16,9	12,2

Lecture : sur l'ensemble des 3 communes qui composent les cantons de Fréjus et Saint-Raphaël, la population se maintient en moyenne annuelle entre 2007 et 2012.

Note : les plus grandes communes ont été scindées en plusieurs cantons.

Source : Insee, Recensements de la population 2007, 2011 et 2012

Enfin, parmi ces cantons de la périphérie de Toulon, la part des cadres dans la population dépasse 15 % à Saint-Cyr-sur-Mer, Ollioules et La Garde. La population du canton de Saint-Cyr-sur-Mer est la moins touchée par le chômage : la part d'actifs qui se déclarent au chômage au recensement de population de 2011 atteint 10,8 %.

Méthode

Les comparaisons statistiques se limitent aux cantons regroupant des communes entières. Hormis la population, l'information n'est pas disponible pour les cantons composés de parties de communes.

Les données détaillées concernant les nouveaux cantons seront disponibles et mises en ligne sur le site de l'Insee www.insee.fr durant l'été 2015.

Pour comprendre

Le redécoupage des cantons français a été défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application ont été publiés en février et mars 2014. Ce découpage est entré en vigueur à l'occasion des élections départementales de mars 2015. L'un des principaux objectifs de ce redécoupage est de réduire les disparités démographiques entre les cantons d'un même département, afin d'offrir une meilleure égalité des citoyens devant le suffrage universel. Auparavant, les représentants des habitants des cantons ruraux peu peuplés étaient surreprésentés au sein des conseillers généraux.

Le canton est la circonscription électorale où sont élus les conseillers départementaux. Afin d'assurer la parité, un homme et une femme ont été élus au scrutin majoritaire binominal dans chaque canton comme conseillers départementaux.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Claire Joutard

Crédits photos :

Var Tourisme © LCI Marseille

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-270 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Var
- Les populations légales 2012 des cantons - périmètre 2015 sur Insee.fr http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015



Insee
Mesurer pour comprendre